



République Française

COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

Département de la
Gironde

Nombre de membres

en exercice: 8

Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 15 octobre, l'assemblée régulièrement convoquée le 8 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard DUDON.

Présents : 6

Sont présents : Mme Josiane PLANCHAT,
MM Bernard DUDON, Romain COUAIRON, François GOBERT, Patrick LISSOT, Pascal FAUP-MANDRAT,

Votants : 6

Représentés :

Excusées : Mme Noëlie PEYTHIEU et Mme Laetitia VANNEAUD

Secrétaire de séance : M. Romain COUAIRON

Le procès-verbal du Conseil Municipal, en date du 17 septembre 2024, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

Informations diverses

*** Compte rendu du Conseil d'Ecole**

Monsieur le Maire relate les points abordés lors de la réunion du Conseil d'Ecole du 15 octobre. Les représentants des parents d'élèves ont été présentés. Une Directrice a été nommée pour les deux écoles. Le RPI compte 73 élèves.

Il a été évoqué :

Le solde de l'OCCE. (Coopérative scolaire : office centrale de la coopération à l'école).

Le recrutement des deux services civiques : un pour l'école de Gensac et un pour l'école de Pessac-sur-Dordogne.

L'ouverture d'un centre de loisirs expérimental à GENSAC. Il peut accueillir 24 places. Actuellement 17 enfants sont inscrits et deux animateurs ont été recrutés.

Les projets scolaires sont orientés vers la biodiversité et le cinéma pour cette année.

Un plan de prévention contre le harcèlement est mis en place.

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre est prévue après les vacances de la Toussaint avec Monsieur l'Inspecteur, la Directrice des deux écoles et lui-même.

Des demandes ont été faites :

- l'installation de rideaux opaques ou de stores roulants sur la porte d'entrée du couloir afin de cacher les enfants dans le cadre de l'exercice d'intrusion. Cette installation est prochainement prévue.

- Fourniture d'un plan d'évacuation modifié suite à la réhabilitation en cours de la cantine.

Monsieur LISSOT informe que le plan d'évacuation en vigueur n'a pas lieu d'être modifié. La Directrice en sera informée.

*** Réhabilitation Cantine Scolaire**

Madame PLANCHAT et Monsieur LISSOT, qui assistent aux réunions de chantier, indiquent que les travaux de réhabilitation avancent bien. L'achèvement est programmé fin des vacances scolaires de la Toussaint.

Monsieur LISSOT a demandé à l'architecte d'établir une mise au point (les plus et les moins-values).

Une fissure a été décelée sur un mur porteur, lors des travaux. Monsieur LISSOT a demandé le contrôle d'un expert. Celui-ci a été mandaté dans le cadre de la protection juridique de la commune. Il devrait intervenir prochainement.

Une entreprise de maçonnerie a été contactée pour réaliser des travaux de consolidation temporaire en attendant des travaux plus conséquents qui seront effectués et budgétisés en 2025.

Madame PLANCHAT prévoit d'interroger l'agente d'entretien de l'école afin de connaître ses disponibilités pour le nettoyage des équipements de cuisine en inox.

Pendant les vacances de Noël, une équipe devra intervenir pour replacer tout le mobilier.

***Etat d'avancement du PLUI-H**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la plateforme d'échange du cabinet CITTANOVA. Il explique qu'il convient de situer les logements vacants, les dents creuses (possible constructions) et les changements de destination sur le territoire de la commune. Après avoir vérifié le travail d'inventaire de densification, le Conseil Municipal approuve les choix retenus.

***Présentation du RPOS-Syndicat des eaux et d'assainissement**

Les rapports de présentation sur la qualité des services du Syndicat des eaux sont consultables en Mairie.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en ce qui concerne le service « eau potable », la capacité de ressources en eau est correcte sur le territoire du syndicat. Les abonnés sont vertueux. L'eau est d'excellente qualité. L'objectif est de rendre le réseau moins fuyard. (Actuellement 20% de fuite).

En ce qui le service « assainissement collectif », la station d'épuration fonctionne correctement. Elle n'est pas saturée. Une nouvelle station de vide vient d'être installée pour le captage des eaux usées de Gensac. Le problème à résoudre : l'entrée des eaux pluviales lors de fortes pluies dans le réseau, entraînant le dysfonctionnement du réseau sous-vide de Gensac.

En ce qui concerne le service « assainissement non collectif », de nombreuses installations individuelles ne sont pas aux normes ; à ce jour, les propriétaires ne sont aucunement contraints à se mettre aux normes, excepté si l'installation est très obsolète et qu'elle porte atteinte à la santé publique, conformément à l'article L 1331-1 du code de la santé publique.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique, qu'en matière d'eau et d'assainissement, le Premier Ministre a annoncé la fin du transfert obligatoire aux communautés de communes prévu en janvier 2026.

***Point sur la comptabilité communale**

Monsieur le Maire présente la trésorerie actuelle et liste les dépenses et les recettes à venir avant la fin de l'année.

Un pochoir a été commandé pour peindre, sur la chaussée, des marques rappelant la limitation de vitesse à 30Km/h dans le centre bourg.

Un devis pour le remplacement de l'éclairage de l'église par des projecteurs Leds vient d'être validé. L'entreprise doit intervenir avant la visite de la commune par la délégation allemande, le 27 octobre prochain.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il a présenté un dossier en Conseil Communautaire, pour la prise en charge partagée du coût des travaux de rénovation des quais et des cales des communes du linéaire de la CDC. Ce projet est en cours d'analyse et il sera inscrit au budget 2025 de la CDC.

***Préparation du 11 novembre**

Madame PLANCHAT se charge du buffet. Monsieur le Maire fournira le vin d'honneur.

***Elaboration du petit journal**

La Commission Communication se réunira le 23 octobre à 14h00, pour finaliser la rédaction du Petit Journal.

Monsieur COUAIRON indique qu'il ajoutera des photos des travaux de réhabilitation de la cantine. Il attend l'affiche pour les journées portes ouvertes de l'atelier créatif.

*La Commission animations prévoit de se réunir le 20 novembre 2024 à 14h30. Concernant l'opération « cadeau aux aînés en fin d'année », la lettre à destination des commerçants de la commune est relue et rectifiée. Celle-ci sera rapidement envoyée pour un retour le 15 novembre prochain.

L'arbre de Noël et le goûter des Aînés seront organisés conjointement : la date choisie est le 14 décembre 2024 de 15h00 à 17h30.

Les vœux de la commune sont planifiés le samedi 18 janvier 2025.

***Odysée Dordonha**

La descente de la Dordogne en Gabare sera renouvelée en 2025. Monsieur le Maire indique que les CDC de Castillon-Pujols et Pays Foyen sont candidates pour organiser une étape et une escale.

*Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il a présenté le projet intitulé « une gabare communautaire » en commission de programmation du LEADER. Le projet a été retenu, une subvention de 15 000€ sera versée à la communauté de communes pour financer l'acquisition de la gabare et ses équipements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.